02
Novembre
26

ECO By Lodj BUSINESS

www.lodj.ma

PME TPE STARTUP

PLF 2027
10 départements à la loupe
Des milliards aux résultats



DOSSIER SPÉCIAL

TPME

DES PROMESSES, MAIS QUELLE TRÉSORERIE ?

PLF 2027 : les mesures face aux attentes de la CM-TPME

@lodjmaroc

SOMMAIRE

Certaines images de ce magazine peuvent avoir été créées par intelligence artificielle.

EDITO

DES MILLIARDS AUX RÉSULTATS LE VRAI PASSAGE À L'ACTE

01 Santé
45,4 milliards de dirhams pour changer le quotidien des patients
02 Éducation
Davantage de moyens mais quelle marge pour transformer l'école
03 Tourisme
Cap sur les 26 millions de visiteurs mais à quelles conditions
04 Transport et logistique
Le Maroc se prépare à changer de vitesse
05 Artisanat
Faire grandir les métiers pas seulement les vitrines
06 Culture
Préserver le patrimoine et faire vivre les lieux
07 Habitat
Élargir l'accès au logement au delà de la propriété
08 Industrie
Faire monter le Made in Morocco en valeur
09 Énergie
Sécuriser la transition au delà des mégawatts
10 Équipement eau et forêts
Investir dans la résilience du Maroc

DOSSIER SPÉCIAL

TPME : DES PROMESSES, MAIS QUELLE TRÉSORERIE ?

- 01 PLF 2027 : deux lectures, une même économie ?
- 02 11,6 milliards de dirhams mobilisés : que disent vraiment les chiffres ?
- 03 Une banque publique pour les TPE : la pièce manquante ?
- 04 Trésorerie : avant de prêter aux entreprises, faut-il commencer par les payer ?
- 05 TVA retenue : sécuriser la recette, fragiliser la petite entreprise ?
- 06 Marchés publics : les 30 % revendiqués ouvriront-ils vraiment les portes ?
- 07 IS à 10 % ou à 20 % : quelle fiscalité pour les petites structures ?
- 08 Auto-entrepreneurs : comment permettre de grandir sans pénaliser la transition ?
- 09 Finance verte, fintech, inclusion : les TPE trouveront-elles leur place ?
- 10 TPME : le tableau de bord qui manque au débat

ECO BUSINESS

By Lodj

Imprimerie Arrissala

02

NOVEMBRE | 2026

PRÉSIDENT ARRISSALA SA : HASSAN SENTISSI EL IDRISSI
CEO DE L'ODJ MÉDIA : ADNANE BENCHAKROUN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : LYCHA JAIMSSY MBELE - MAMOUNE ACHARKI
MAMADOU BILALY COULIBALY
MAQUETTES / QUOTIDIENS 7DAYS : RIM KHAIROUN
WEBDESIGNER / COUVERTURE / ALIMENTATION & MISE EN PAGE : IMAD BEN BOURHIM

DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLAHCEN

L'ODJ Média - Groupe de presse Arrissala SA
Retrouver tous nos anciens numéros sur :
www.pressplus.ma


LODJ
MÉDIA
R212
by L'ODJ
LA WEB RADIO
DES MAROCAINS DU MONDE !
PARIS
BRUXELLES
MONTRÉAL
NEW YORK
DUBAÏ
CASABLANCA
...
Le Maroc
toujours avec vous !
R212
D'ICI
OU D'AILLEURS
TOUJOURS
LE 212 !
CHRONIQUE RADIO
Actualité, société et décryptages
LE SALON MAROCAIN
Débats et discussions autour du Maroc
212 MUSIC
Tendances, découvertes et création musicale
LE 8ÈME JOUR
Réflexion et chroniques autrement
iSTUDIO SONG
Talents, enregistrements et productions
ÉCOUTEZ EN DIRECT
24H/24 • 7J/7
Sur notre site
LODJ.ma/radio
Sur tous vos écrans
PC, mobile, tablette
En live et en replay
SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR
Facebook
Instagram
Apple Podcasts
Google Podcasts
Spotify
Deezer

EDITO

DES MILLIARDS AUX RÉSULTATS

LE VRAI PASSAGE À L'ACTE

Un budget peut annoncer une ambition. Il ne peut, à lui seul, en garantir la réussite. C'est tout l'enjeu de ce PLF 2027 : transformer les moyens mobilisés en améliorations visibles pour les citoyens et en capacités nouvelles pour l'économie marocaine.

Les dix secteurs examinés dans ce dossier racontent un pays qui veut avancer sur plusieurs fronts : mieux soigner, mieux enseigner, produire davantage, accueillir plus de visiteurs, faciliter les déplacements, sécuriser l'eau et l'énergie, améliorer le logement, transmettre ses savoir-faire et faire vivre sa culture. Cette ambition mérite d'être prise au sérieux. Elle appelle aussi une lecture exigeante de ses conditions de réalisation.

Car les besoins se répondent. Une usine a besoin d'électricité fiable, d'eau, de compétences et de liaisons logistiques efficaces. Une destination touristique dépend autant de sa desserte que de la qualité de son accueil, de son patrimoine et de ses artisans. Un logement devient véritablement habitable lorsqu'il est relié aux transports, à l'école et aux services de santé.

La cohérence entre les politiques publiques sera donc aussi décisive que le montant de chaque enveloppe.

À travers ces dix articles, une même question revient : que permettra réellement de faire l'argent annoncé ?
Dans la santé, de nouveaux équipements doivent se traduire par des services ouverts et des délais réduits. Dans l'éducation, les engagements envers les personnels doivent accompagner une progression des apprentissages. Dans l'industrie, les grands investissements doivent entraîner davantage de fournisseurs marocains. Dans l'habitat, l'aide à l'acquisition doit rencontrer une offre abordable et bien située. Pour la culture et l'artisanat, les infrastructures et les dispositifs d'appui doivent aussi permettre aux créateurs et aux professionnels de vivre de leur travail.

Cette lecture impose une discipline : distinguer les crédits annuels des programmes pluriannuels, les investissements annoncés des dépenses réalisées, les capacités installées de leur utilisation effective. Les chiffres éclairent le débat lorsqu'on précise ce qu'ils mesurent. Leur accumulation peut, à l'inverse, donner une impression de puissance sans renseigner suffisamment sur les résultats.

Le sujet est également territorial. Les grandes infrastructures peuvent renforcer la compétitivité nationale. Leur portée sera plus large si elles améliorent aussi les perspectives des villes intermédiaires, des territoires ruraux et des petites entreprises. L'émergence se consolide lorsqu'elle devient accessible à davantage d'acteurs.x




LODj
MÉDIA
LODj
24 Web TV+
MAROC
AFRIQUE
MONDE
LA web TV 24H/7J
marocaine des générations
X, Y & Z !
L'INFO AUTREMENT !
LODj 24 Web TV+
EN DIRECT
Actualité
Décryptages
Interviews
Débats
Culture
Société
LIVE STREAMING 24H/24 • 7J/7
SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook
Instagram
TikTok
YouTube
Kick
Twitch
SCANEZ ET REGARDEZ MAINTENANT !
Sur notre site
www.lodj.ma/tv
Sur tous vos écrans
PC, mobile, tablette
En direct
et en replay

45,4 MILLIARDS DE DIRHAMS POUR CHANGER LE QUOTIDIEN DES PATIENTS

Le PLF 2027 prévoit de porter le budget du ministère de la Santé et de la Protection sociale à 45,4 milliards de dirhams, contre 42,4 milliards en 2026. Une hausse d'environ 7,1 %, accompagnée de 5.400 créations de postes budgétaires. L'effort financier est tangible. Son véritable test sera toutefois celui de l'accès aux soins : obtenir un rendez-vous, trouver un médicament et être pris en charge dans un établissement effectivement opérationnel.

Trois milliards de dirhams supplémentaires. À travers cette augmentation, le projet de loi de finances 2027 poursuit le renforcement des moyens consacrés à la santé publique. Dans un système engagé dans une profonde réorganisation, cette progression représente un appui nécessaire à la modernisation des établissements et à l'amélioration de leur fonctionnement.

Il faut néanmoins préciser la nature de ces chiffres : il s'agit de crédits proposés pour 2027, et non de dépenses déjà réalisées. Leur portée dépendra de leur exécution, des recrutements effectifs et de la capacité des structures sanitaires à transformer les enveloppes disponibles en prestations accessibles.

Près d'un tiers du budget consacré à l'investissement

Les tableaux du PLF permettent de reconstituer une enveloppe de 45,355 milliards de dirhams, cohérente avec les 45,4 milliards annoncés après arrondi. Elle comprend environ 7,51 milliards pour le personnel, 23,36 milliards pour le matériel et les dépenses diverses, et 14,49 milliards de crédits de paiement pour l'investissement.

L'investissement représente ainsi près de 32 % de ce total. Ce poids traduit la volonté de poursuivre la modernisation de l'offre publique de soins. Mais une infrastructure sanitaire ne produit ses effets que lorsqu'elle dispose des équipes, des médicaments, des équipements fonctionnels et de la maintenance nécessaires.

La lecture des rubriques exige également une précaution : les 7,51 milliards inscrits au chapitre du personnel ne représentent pas toute la dépense salariale du système public de santé. Des transferts vers des établissements et organismes peuvent contribuer à financer leurs propres personnels. Les « dépenses diverses » ne sauraient donc être réduites à de simples frais administratifs.

Les soins de proximité au cœur du chantier

La note de présentation inscrit l'action gouvernementale dans la continuité de la réhabilitation de 1.400 établissements de soins de santé primaires et du lancement d'une nouvelle opération concernant 1.600 centres. Ces chiffres décrivent une trajectoire de réforme : ils ne doivent pas être additionnés comme autant de réalisations nouvelles financées et achevées sur le seul exercice 2027.

Cette priorité donnée à la proximité est pertinente. Pour un patient diabétique, une personne hypertendue ou une famille vivant loin d'un hôpital, un centre de santé bien équipé et régulièrement pourvu en personnel peut changer concrètement le parcours de soins. Il permet aussi de mieux organiser la prévention et le suivi, avant que les complications ne conduisent à une hospitalisation.

L'enjeu dépasse donc la rénovation des bâtiments. Il concerne la continuité du service, la disponibilité des traitements et l'orientation vers les spécialistes lorsque cela devient nécessaire.



5 400 postes un levier à concrétiser

Le PLF 2027 prévoit 5.400 créations de postes budgétaires au profit du ministère. Cet effort constitue un levier important pour accompagner l'extension de l'offre de soins.

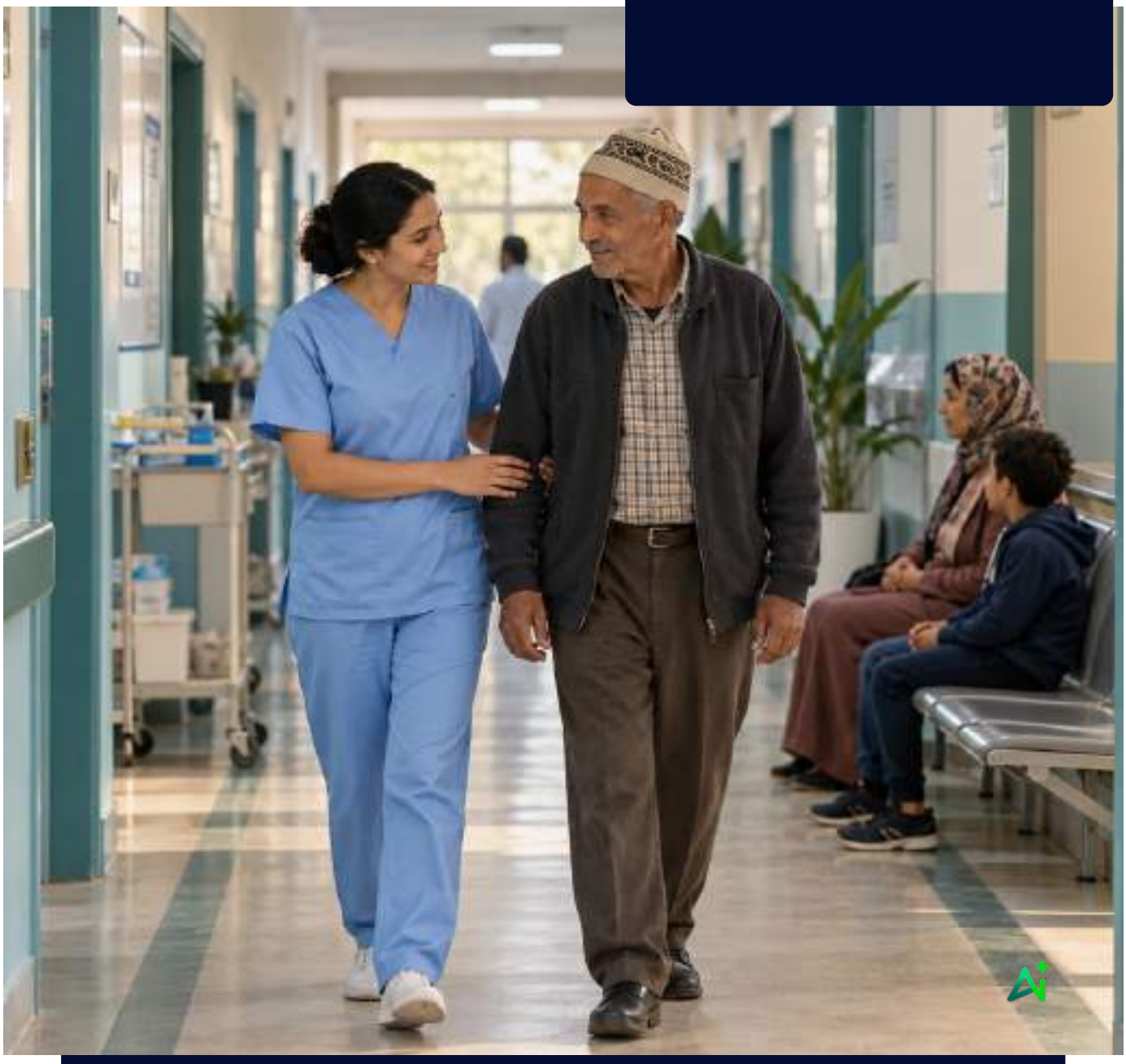
Il ne signifie toutefois pas que 5.400 professionnels supplémentaires seront immédiatement présents auprès des patients. Le résultat dépendra des recrutements réalisés, des départs et de la répartition des effectifs entre les territoires et les spécialités.

La même exigence s'applique au déploiement des groupements sanitaires territoriaux. Une organisation régionale mieux coordonnée peut faciliter les parcours entre centres de santé et hôpitaux, à condition de disposer de responsabilités claires et de moyens opérationnels.

Le rendez vous décisif sera celui du patient

La hausse du budget donne une assise financière supplémentaire à la réforme. Elle doit désormais se traduire par des résultats observables : des délais de consultation plus courts, moins de ruptures de médicaments, des services réellement ouverts et une meilleure continuité des soins.

Le PLF 2027 confirme donc une priorité budgétaire. Pour les citoyens, sa réussite se mesurera à une réalité très simple : pouvoir se soigner au bon moment, dans de bonnes conditions, sans que le parcours ne devienne une épreuve supplémentaire.



DAVANTAGE DE MOYENS MAIS QUELLE MARGE POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE

Le PLF 2027 annonce 106,9 milliards de dirhams pour l'éducation nationale, contre 102,2 milliards en 2026. Sur les 4,7 milliards supplémentaires, 4,57 milliards sont liés à la masse salariale. L'effort accompagne les engagements envers les personnels et la poursuite de la réforme scolaire. Son enjeu sera de traduire cette consolidation budgétaire en progrès dans les classes, tout en préservant les moyens du préscolaire, de l'inclusion et des apprentissages fondamentaux.

L'école publique reste un chantier central de l'État social. Elle doit simultanément améliorer les apprentissages, réduire le décrochage, généraliser le préscolaire et corriger les inégalités territoriales. Le projet de loi de finances 2027 entend accompagner ces ambitions avec une enveloppe annoncée en progression d'environ 4,6 %.

Cette hausse mérite toutefois une lecture précise. Selon la note de présentation, près de 97,2 % de l'augmentation prévue correspond à la progression de la masse salariale, principalement sous l'effet de la révision du statut des fonctionnaires et de l'amélioration de leur situation administrative et indemnitaire.

Consolider les équipes pour stabiliser l'école

La rémunération des personnels constitue un investissement dans le fonctionnement du système éducatif. Des métiers plus attractifs et des conditions d'exercice améliorées peuvent contribuer à stabiliser les équipes et à soutenir la réforme pédagogique.

Mais cette revalorisation ne produit pas mécaniquement de meilleurs résultats scolaires. Son efficacité dépend aussi de la formation continue, de l'accompagnement des enseignants, de l'organisation des établissements et du temps effectivement consacré aux apprentissages.

Le point de vigilance est donc budgétaire autant que pédagogique : sur le périmètre présenté dans la note, la hausse globale laisse un solde d'environ 130 millions de dirhams après l'augmentation de la masse salariale. Cela ne représente pas l'ensemble des moyens pédagogiques disponibles, puisque les enveloppes existantes demeurent. Cela souligne néanmoins l'étroitesse de la marge supplémentaire hors rémunérations.

Le préscolaire un investissement structurant

Le PLF prévoit pour le préscolaire 2,825 milliards de dirhams de fonctionnement et 600 millions d'investissement, soit une enveloppe totale de 3,425 milliards.

Cette priorité intervient à un moment déterminant. La note de présentation indique un taux de généralisation de 82,3 % en 2025-2026 et un objectif de scolarisation de 90 % pour 2026-2027.

L'extension de l'offre doit désormais s'accompagner d'une exigence de qualité. Ouvrir une classe constitue une première étape ; disposer d'éducateurs formés, de supports adaptés et d'un suivi des acquis en constitue une autre. Le modèle pédagogique national unifié annoncé pour la rentrée 2027-2028 devra précisément renforcer cette cohérence et préparer le passage au primaire.



Un montant global à clarifier

Une réserve documentaire doit cependant être signalée. Les chapitres ministériels du projet de loi fourni totalisent environ 103,24 milliards de dirhams en additionnant personnel, matériel et dépenses diverses, et crédits de paiement d'investissement. Ce total demeure inférieur aux 106,9 milliards annoncés dans la note de présentation.

L'écart, d'environ 3,66 milliards, nécessite une clarification de périmètre ou une réconciliation des documents. Il empêche de présenter le montant annoncé comme entièrement vérifié par les tableaux examinés.

Le cap budgétaire reste lisible : consolider les personnels et poursuivre la transformation de l'école. Pour les familles, sa réussite prendra une forme beaucoup plus concrète : un enfant qui lit mieux, progresse régulièrement et trouve sa place dans l'école publique.

Un montant global à clarifier

Une réserve documentaire doit cependant être signalée. Les chapitres ministériels du projet de loi fourni totalisent environ 103,24 milliards de dirhams en additionnant personnel, matériel et dépenses diverses, et crédits de paiement d'investissement. Ce total demeure inférieur aux 106,9 milliards annoncés dans la note de présentation.

L'écart, d'environ 3,66 milliards, nécessite une clarification de périmètre ou une réconciliation des documents. Il empêche de présenter le montant annoncé comme entièrement vérifié par les tableaux examinés.

Le cap budgétaire reste lisible : consolider les personnels et poursuivre la transformation de l'école. Pour les familles, sa réussite prendra une forme beaucoup plus concrète : un enfant qui lit mieux, progresse régulièrement et trouve sa place dans l'école publique.



03 TOURISME

CAP SUR LES 26 MILLIONS DE VISITEURS MAIS À QUELLES CONDITIONS

Le PLF 2027 accompagne une nouvelle étape de l'ambition touristique marocaine : atteindre 26 millions de visiteurs à l'horizon 2030 et rejoindre les quinze destinations les plus fréquentées au monde. Investissement, desserte aérienne, promotion et formation constituent les principaux leviers annoncés. Derrière l'objectif de fréquentation, le véritable enjeu sera de créer davantage de valeur dans les territoires, tout en améliorant la qualité des services et l'accès des Marocains à leur propre offre touristique.

Le tourisme marocain aborde cette nouvelle séquence avec une dynamique favorable. Selon la note de présentation du PLF 2027, les arrivées aux frontières ont atteint 15,7 millions à fin septembre 2026, en progression de 5 % sur un an. Les établissements d'hébergement touristique classés ont enregistré 30,8 millions de nuitées à fin août, soit une hausse de 8 %. Les recettes voyages se sont établies à près de 97,9 milliards de dirhams sur les huit premiers mois, en augmentation de 9,7 %.
Ces indicateurs portent sur des périodes différentes : ils éclairent la tendance, mais ne constituent pas un bilan annuel définitif.

Un budget ministériel à bien délimiter
Les tableaux du PLF prévoient environ 1,73 milliard de dirhams pour le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie solidaire : 331,8 millions pour le personnel, 298 millions pour le matériel et les dépenses diverses, et 1,1 milliard de crédits de paiement d'investissement.
Ce montant couvre l'ensemble du ministère. Il ne peut donc pas être présenté comme le seul budget du tourisme, ni comme la totalité des financements publics bénéficiant au secteur. Les infrastructures aéroportuaires, les transports et les aménagements territoriaux mobilisent également d'autres budgets.

L'investissement représente près de 64 % de cette enveloppe ministérielle. Cette structure souligne l'importance des projets et des interventions de développement, sans permettre d'en attribuer intégralement les crédits à l'activité touristique.

Faire bénéficier davantage de territoires
La nouvelle feuille de route doit soutenir l'investissement des très petites, petites et moyennes entreprises, enrichir l'offre d'animation et accompagner les programmes régionaux.
Une opération illustre cette volonté : la Société marocaine d'ingénierie touristique prévoit d'achever en 2027 un programme de valorisation de 16 villages ruraux, d'un coût annoncé de 188 millions de dirhams. Ce montant correspond au programme ; il ne doit pas être assimilé automatiquement à une dépense nouvelle intégralement réalisée en 2027.

Signalétique, belvédères, espaces d'accueil et appui aux projets privés peuvent améliorer l'attractivité de ces destinations. Leur réussite dépendra aussi de l'entretien des équipements, de la commercialisation et de la place accordée aux entrepreneurs locaux. Un village aménagé doit pouvoir devenir une destination qui fait vivre ses habitants.



L'aérien un levier à consolider

La connectivité reste centrale pour atteindre l'objectif de 2030. Le document prévoit de nouvelles capacités, des lignes supplémentaires et une diversification des marchés, notamment vers l'Amérique du Nord, la Chine et, à terme, l'Inde.

Une précision s'impose : les 14,4 millions de sièges aériens mentionnés constituent la référence visée pour 2026. Les cibles de 2027 doivent être contractualisées au premier trimestre ; elles ne sont donc pas encore fixées dans le document.

Cette stratégie doit également renforcer les destinations secondaires. L'enjeu est de mieux répartir les flux et de construire des dessertes durables.

La qualité prochaine épreuve de croissance

La note de présentation reconnaît plusieurs fragilités : disparités territoriales, tourisme intérieur insuffisamment développé, manque de personnel qualifié et qualité inégale des prestations.

La poursuite des programmes de formation, dont Cap Excellence et KAFAA, répond à cette dernière difficulté. Mais l'ambition touristique devra aussi se juger sur la stabilité des emplois, la qualité de l'accueil et les retombées pour les entreprises locales.

Atteindre 26 millions de visiteurs serait une performance. Faire progresser simultanément les recettes, la satisfaction des voyageurs et les revenus des territoires donnerait à cette croissance toute sa portée économique.



04 TRANSPORT ET LOGISTIQUE

LE MAROC SE PRÉPARE À CHANGER DE VITESSE

Le PLF 2027 accompagne une accélération des investissements ferroviaires, aéroportuaires et logistiques. Avec un programme ferroviaire de 96 milliards de dirhams, complété par 38 milliards supplémentaires, et un programme aéroportuaire de 38 milliards, l'ambition dépasse la préparation du Mondial 2030. Elle vise à mieux relier les territoires et à renforcer la compétitivité économique. Ces enveloppes sont toutefois pluriannuelles : elles ne représentent pas les dépenses de la seule année 2027.

Derrière les nouvelles lignes et les extensions d'aéroports, une question se pose : comment transformer ces infrastructures en déplacements plus simples pour les citoyens et en coûts mieux maîtrisés pour les entreprises ? Les documents du PLF 2027 présentent une stratégie dans laquelle le rail, l'aérien et les plateformes logistiques doivent fonctionner comme les composantes d'un même réseau.

Un budget ministériel qui ne résume pas l'effort national

Les crédits inscrits directement au ministère du Transport et de la Logistique atteignent environ 1,95 milliard de dirhams : 221,2 millions pour le personnel, 121,2 millions pour le matériel et les dépenses diverses, et 1,608 milliard de crédits de paiement d'investissement.

Cette enveloppe ne représente pas l'ensemble des investissements du secteur. Une part majeure des projets est portée par les entreprises et établissements publics, notamment l'ONCF et l'ONDA, selon leurs programmes et leurs mécanismes de financement. Il serait donc trompeur de comparer directement ce budget annuel aux grandes enveloppes annoncées à l'horizon 2030.

Le ferroviaire concentre l'ambition

Le programme ferroviaire de 96 milliards de dirhams comprend trois grandes composantes : 53 milliards pour la LGV Kénitra-Marrakech, longue d'environ 430 kilomètres, 29 milliards pour l'acquisition de 168 trains et 14 milliards pour la fiabilité et la sécurité du patrimoine ferroviaire sur le cycle d'investissement.

Les commandes comprennent 18 trains à grande vitesse, 40 trains inter-villes et 110 trains RER. Cette répartition montre que l'effort concerne aussi les déplacements quotidiens et les liaisons conventionnelles.

Un programme complémentaire de 38 milliards doit notamment accompagner le RER Tanger-Tétouan, la connexion ferroviaire de Nador West Med, l'électrification de Fès-Oujda et la mise à niveau de Kénitra-Fès.

L'enjeu sera d'articuler ces nouvelles capacités avec des fréquences adaptées, des correspondances efficaces et des tarifs accessibles. Une ligne prend toute sa valeur lorsque son usage devient pratique.



Des aéroports dimensionnés pour 2030

Le programme aéroportuaire de 38 milliards de dirhams vise à porter la capacité du réseau à 80 millions de passagers à l'horizon 2030. Il concerne notamment Casablanca, Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Rabat et Tétouan.

Ce chiffre désigne une capacité d'accueil visée, et non une prévision de trafic effectivement réalisé. Les extensions doivent s'accompagner d'une amélioration du parcours passager : enregistrement, contrôle, bagages et ponctualité.

çLe renforcement progressif de Royal Air Maroc doit également s'articuler avec ces capacités nouvelles.

La logistique test de compétitivité

Le programme prioritaire des zones logistiques porte sur 750 hectares à l'horizon 2028. Selon la note de présentation, 500 hectares de foncier étaient sécurisés dans le bilan présenté pour 2026, dont 45 aménagés et 342 en travaux. Ces catégories ne doivent pas être additionnées : elles décrivent différents états d'avancement.

Pour 2027, le document prévoit notamment la livraison de lots aménagés à Oulad Saleh et à Fès, ainsi que le déploiement du programme PME Supply Chain 2025-2029.

La réussite se mesurera aux délais de livraison, à la fiabilité des flux et à l'accès des PME aux services logistiques. Le Maroc investit pour changer d'échelle. Le bénéfice économique dépendra de sa capacité à faire fonctionner ces équipements ensemble, au service des voyageurs comme des producteurs.



05 ARTISANAT

FAIRE GRANDIR LES MÉTIERS PAS SEULEMENT LES VITRINES

Le PLF 2027 prévoit de renforcer l'organisation de l'artisanat, la formation et l'accès aux marchés. Au programme : 200 corporations professionnelles supplémentaires, l'audit et la certification de 600 unités de production et points de vente, ainsi que 35.105 inscrits prévisionnels en formation initiale. L'ambition est de transformer les savoir-faire marocains en activités mieux structurées et plus rémunératrices. Le défi reste celui du quotidien des artisans : financement, commercialisation et transmission des métiers.

L'artisanat marocain dispose d'un patrimoine exceptionnel, mais son potentiel économique reste freiné par des difficultés que la note de présentation du PLF 2027 reconnaît explicitement : poids de l'informel, équipements vieillissants, accès limité au financement et faible recours aux circuits modernes de commercialisation.

Les chiffres présentés donnent la mesure du chantier. Le document fait état de 457.000 artisans inscrits au Registre national de l'artisanat, pour une population active du secteur estimée à 2,6 millions. Il mentionne également 674.000 immatriculés à la CNSS. Ces deux effectifs correspondent à des dispositifs distincts et ne doivent pas être additionnés comme autant de bénéficiaires différents.

Organiser les métiers pour mieux accompagner les artisans

Pour 2027, le gouvernement prévoit la création de 200 corporations professionnelles supplémentaires, après les 230 annoncées dans le bilan présenté par le document.

Cette structuration peut faciliter l'identification des besoins, l'accompagnement collectif et le déploiement des programmes publics. Elle doit toutefois apporter des avantages concrets : accès aux matières premières, commandes mutualisées, conseil, financement et débouchés commerciaux.

L'inscription administrative prend tout son sens lorsqu'elle ouvre effectivement des droits et des possibilités de développement. Le PLF prévoit ainsi de poursuivre les échanges de données entre le Registre national de l'artisanat et la CNSS pour accompagner la généralisation de l'assurance maladie aux artisans.

La qualité comme levier commercial

La note de présentation rapporte un chiffre d'affaires à l'export de 1,232 milliard de dirhams en 2025. Ce montant concerne les exportations ; il ne représente pas l'ensemble de l'activité artisanale nationale.

Pour renforcer le positionnement des produits, les actions annoncées en 2027 comprennent l'audit et la certification de 600 unités de production et points de vente, ainsi que la poursuite de la protection des marques de qualité.

Cette orientation peut aider à mieux valoriser l'origine, la fabrication et l'authenticité des produits. Mais une certification doit aussi trouver sa traduction commerciale : davantage de confiance, de commandes et de revenus pour le producteur.



Former et transmettre avant que les savoir faire disparaissent

Le document prévoit 35.105 inscrits en formation initiale en 2027, dans le cadre d'un programme d'amélioration des établissements sur 2027-2029.

La formation continue représente environ 20.000 journées-personnes par an sur cette période. Il s'agit d'un volume de formation, et non de 20.000 artisans différents formés chaque année.

La transmission d'environ dix métiers par an doit également se poursuivre. L'enjeu est culturel, mais aussi économique : un savoir-faire se conserve durablement lorsqu'une nouvelle génération peut en vivre.

Des vitrines à relier aux ateliers

Deux projets doivent renforcer le rayonnement du secteur : l'Oasis des Arts de l'Artisanat à Marrakech, annoncée pour l'accueil du Mondial 2030, et la Cité des arts et métiers d'El Oulja à Salé. Cette dernière prévoit notamment 110 boutiques, un Centre d'excellence céramique et une zone de production écoresponsable.

La digitalisation de la chaîne export, via la plateforme Export Artisanat adossée à PortNet, doit parallèlement simplifier les procédures.

Les mesures dessinent une trajectoire cohérente. Leur financement propre ne peut toutefois pas être déduit du budget global du ministère, partagé avec le tourisme et l'économie solidaire. Leur réussite devra surtout se mesurer dans les ateliers : des commandes plus régulières, des marges améliorées et des jeunes qui choisissent ces métiers parce qu'ils leur offrent un avenir.



06 CULTURE

PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET FAIRE VIVRE LES LIEUX

Le PLF 2027 inscrit la culture dans une double ambition : préserver le patrimoine national et élargir l'accès à la création. Musée d'archéologie à Rabat, ouverture annoncée du site de Sijilmassa, équipements de proximité et soutien aux industries créatives dessinent les priorités. Mais derrière les chantiers, une question demeure : comment garantir des lieux durablement animés et permettre aux créateurs de vivre de leur travail ?

La culture occupe une place transversale dans la note de présentation du PLF 2027 : identité nationale, cohésion sociale, développement territorial et création d'emplois. Cette approche reconnaît qu'un monument restauré, une bibliothèque ou un théâtre peuvent contribuer à l'attractivité d'un territoire autant qu'à la vie quotidienne de ses habitants.

Encore faut-il distinguer les moyens déjà engagés des crédits nouveaux. Le document rappelle une enveloppe de 1,4 milliard de dirhams pour le département de la Culture en 2026. Ce chiffre ne constitue donc pas le budget de 2027 et ne permet pas, à lui seul, de mesurer une progression annuelle.

Le patrimoine au premier plan

Deux opérations structurantes concentrent l'attention. Le centre de protection et de valorisation du site archéologique de Sijilmassa représente un coût annoncé de 349 millions de dirhams. Pour le Musée national de l'Archéologie et des Sciences de la Terre à Rabat, la contribution du département de la Culture s'élève à 300 millions de dirhams. Ces montants concernent des projets lancés en 2025 et en cours de réalisation. Ils ne doivent pas être présentés comme des dépenses nouvelles intégralement prévues pour 2027.

L'exercice doit notamment voir la poursuite du musée et l'inauguration du site de Sijilmassa avec son centre d'interprétation. L'intérêt dépasse la conservation : il s'agit de rendre l'histoire accessible, de soutenir la recherche et de créer des retombées locales. Cela suppose une médiation de qualité, des équipes et un entretien régulier.

La proximité culturelle se joue hors des métropoles

Le document cite plusieurs équipements dans le bilan présenté pour 2026 : le centre culturel de Sidi Bennour, pour 26,8 millions de dirhams, la salle de théâtre de Tinejdad, pour 22,3 millions, ainsi que les centres de Tiddas et d'Aït Ourible, respectivement pour 12 et 11 millions.

Pour 2027, les priorités comprennent notamment des projets à Assa, Ida Ougnidif et Fahs Anjra, ainsi que la poursuite de conventions territoriales.

Cette orientation répond à une nécessité : rapprocher les pratiques culturelles des populations. Mais l'ouverture d'un équipement doit s'accompagner d'une programmation, de personnel qualifié et de moyens de fonctionnement. Sa fréquentation et sa capacité à accueillir les initiatives locales seront aussi importantes que sa livraison.

Donner une assise économique à la création

La note rapporte que 240 associations et organismes culturels et artistiques ont été soutenus en 2026. Elle mentionne également 8,63 millions de dirhams consacrés au soutien à la création et aux industries culturelles, sans que ce montant puisse être assimilé à l'ensemble des financements du secteur.

Pour 2027, le gouvernement annonce un soutien à la structuration des filières du livre, de la musique, des arts et de la production numérique. La formation et l'amélioration des conditions professionnelles des créateurs figurent également parmi les orientations.

L'enjeu sera de rendre ces engagements concrets : accès lisible aux aides, délais de versement maîtrisés, diffusion des œuvres et débouchés pour les jeunes talents.

Le PLF 2027 dessine ainsi une politique culturelle qui associe patrimoine et création. Sa portée se mesurera à la vie qu'elle fera naître autour des équipements : des lecteurs dans les bibliothèques, des publics dans les salles et des artistes capables de poursuivre leur activité.



ÉLARGIR L'ACCÈS AU LOGEMENT AU DELÀ DE LA PROPRIÉTÉ

Le PLF 2027 poursuit l'aide directe au logement et la résorption des bidonvilles, tout en annonçant une diversification des réponses : location abordable, habitat rural et traitement des bâtiments menaçant ruine. Avec 128.000 aides versées à fin septembre 2026, le dispositif d'accession prend de l'ampleur. Mais la réussite de cette politique dépendra aussi du prix des logements, de leur localisation et de leur proximité avec les emplois et les services.

Se loger ne se résume pas à acquérir des murs. Il faut pouvoir financer son logement, rejoindre son travail, scolariser ses enfants et accéder aux équipements essentiels. La note de présentation du PLF 2027 reconnaît cette dimension territoriale et prévoit plusieurs instruments pour mieux adapter l'offre aux situations des ménages.

L'aide directe s'installe son efficacité reste à évaluer

À fin septembre 2026, le document comptabilise plus de 314.000 demandes enregistrées et 128.000 aides versées. Ces chiffres décrivent un bilan cumulé du dispositif, et non les seules opérations de l'année 2026.

Parmi les aides accordées, 40,4 % concernent des logements d'un prix inférieur à 300.000 dirhams et 59,6 % des logements compris entre 300.000 et 700.000 dirhams. Les femmes représentent 45 % des bénéficiaires et les Marocains résidant à l'étranger 22 %, deux catégories qui peuvent se recouper.

Le gouvernement prévoit de poursuivre le programme et de préparer sa prolongation au-delà de 2028, après une évaluation indépendante, avec un objectif d'au moins 300.000 bénéficiaires cumulés. Cet objectif ne doit donc pas être présenté comme une cible annuelle pour 2027.

L'évaluation devra notamment déterminer si l'aide améliore réellement la solvabilité des ménages et dans quelle mesure l'offre disponible répond à leurs besoins.

Le relogement face au défi des grandes agglomérations

Selon la note, le programme « Villes Sans Bidonvilles » a permis le traitement de 393.130 ménages sur 514.224, soit environ 76 % de l'objectif recensé. Le document mentionne 62 villes déclarées sans bidonvilles sur les 85 concernées.

Pour 2027, les efforts doivent notamment se poursuivre dans le Grand Casablanca, avec un programme portant sur 62.000 ménages et un financement de l'État de 9,44 milliards de dirhams. À Marrakech, l'opération concerne 30.000 ménages sur 2025-2028, avec 4,259 milliards de financement public.

Ces montants correspondent à des programmes dépassant l'exercice annuel. Ils ne représentent pas les seuls crédits à décaisser en 2027.

Le relogement devra préserver l'accès aux activités économiques, aux transports et aux services. Un logement plus sûr constitue un progrès essentiel ; son insertion dans la ville conditionne la réussite durable de l'opération.

Location et monde rural une diversification nécessaire

La note annonce une offre locative abordable destinée notamment aux jeunes, aux étudiants et aux actifs mobiles. Elle reposerait sur la mobilisation de foncier public, en contrepartie d'engagements sur les plafonds de loyers et les durées d'affectation.

Un programme de construction ou de mise à niveau de 100.000 logements ruraux sur cinq ans est également prévu. Parallèlement, un programme pluriannuel vise le traitement de 20.000 bâtiments menaçant ruine.

Ces orientations élargissent utilement la politique de l'habitat. Leur concrétisation exigera des financements identifiés, des calendriers et des critères d'accès lisibles. Le véritable résultat se mesurera à la capacité des ménages à habiter durablement un logement sûr, abordable et bien situé.



FAIRE MONTER LE MADE IN MOROCCO EN VALEUR

Le PLF 2027 place l'intégration locale, l'innovation et les nouvelles filières industrielles au cœur de la stratégie économique. Selon sa note de présentation, les exportations industrielles ont atteint 408,3 milliards de dirhams en 2025, en hausse de 44,7 % par rapport à 2021. L'ambition consiste désormais à produire davantage de composants, de technologies et de savoir-faire au Maroc. Le véritable test sera la capacité des entreprises nationales, notamment des TPME, à participer à cette montée en gamme.

L'industrie marocaine a changé de dimension. La note de présentation du PLF 2027 rapporte un chiffre d'affaires industriel de 897,8 milliards de dirhams en 2024, pour une valeur ajoutée de 240 milliards. Ces deux indicateurs mesurent des réalités différentes : le premier retrace les ventes, le second la richesse créée par l'activité productive.
Ces résultats constituent un point de départ pour les orientations de 2027. Ils ne doivent pas être présentés comme des prévisions de production ou des crédits budgétaires pour le nouvel exercice.

Produire davantage de valeur sur place
L'automobile, l'aéronautique, le textile, l'agroalimentaire et la chimie figurent parmi les écosystèmes dont le gouvernement souhaite approfondir l'intégration locale.
Dans l'automobile, le document mentionne un taux d'intégration d'environ 70 % et une cible de 80 % dans le plan de développement Renault 2025-2030. Cette dernière constitue un objectif propre au programme concerné, et non un résultat déjà atteint par l'ensemble du secteur.

L'enjeu est de développer les fournisseurs, l'ingénierie, les composants et la maintenance. Une grande implantation industrielle produit davantage de retombées lorsqu'elle entraîne autour d'elle un réseau d'entreprises locales capables de répondre aux exigences de qualité, de coût et de livraison.

L'innovation doit devenir un investissement régulier
Le Fonds de soutien à l'innovation a permis, selon la note, de financer 154 projets et de mobiliser 826,26 millions de dirhams d'investissements en recherche-développement et innovation industrielle.

Le programme TATWIR–Recherche-Développement et Innovation Industrielle est prolongé jusqu'en 2028, avec un renforcement budgétaire annoncé de 900 millions de dirhams. Cette enveloppe accompagne une prolongation pluriannuelle ; elle ne correspond pas automatiquement à une dépense intégralement prévue pour 2027.

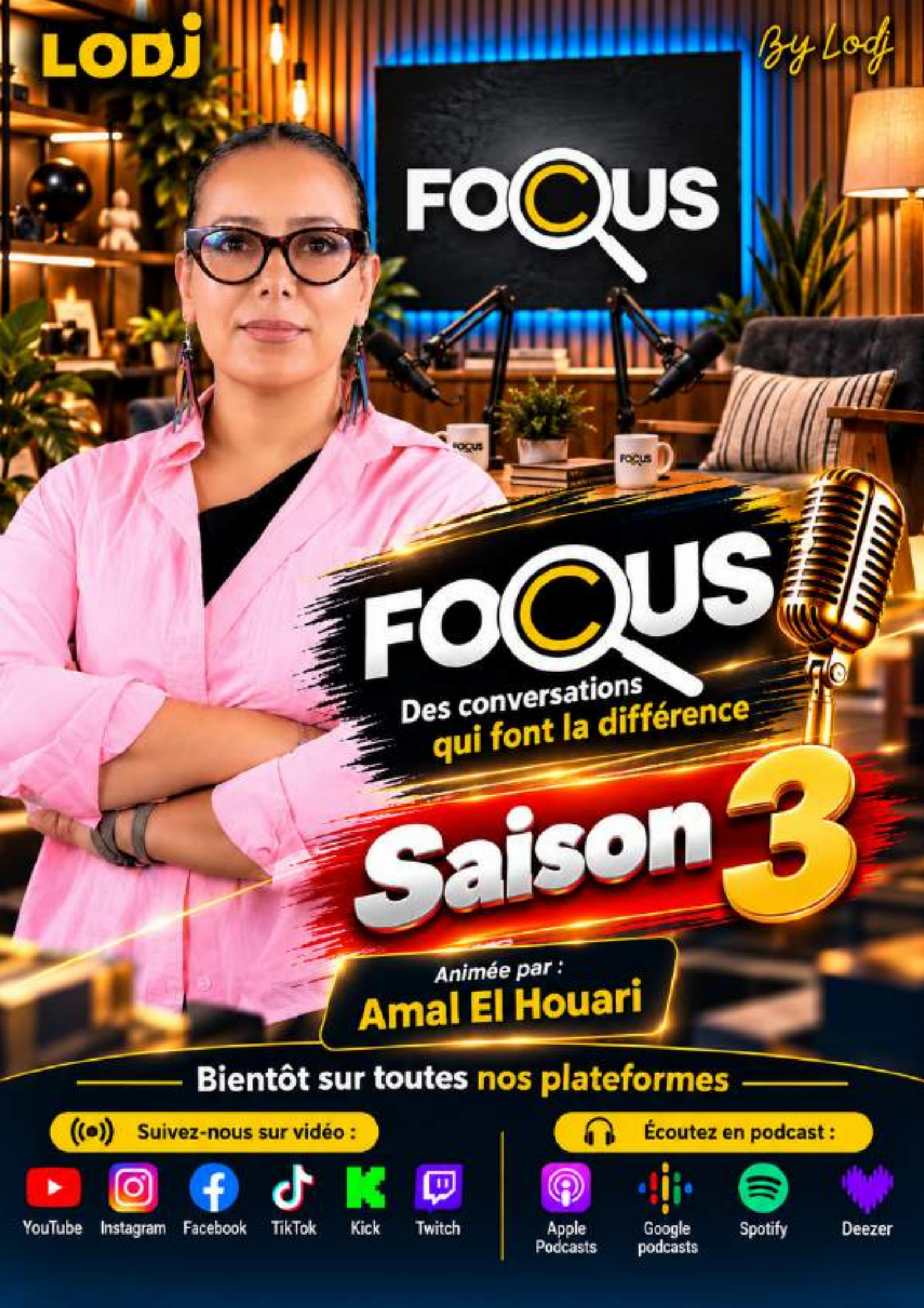
L'assouplissement des conditions d'accès pour les startups et l'intégration du gaming élargissent les possibilités. L'efficacité devra se mesurer aux innovations commercialisées, aux gains de productivité et aux compétences développées.

Batteries dessalement et dispositifs médicaux
Le PLF accompagne également la structuration de nouvelles filières : mobilité électrique, batteries, matériaux critiques, recyclage et dispositifs médicaux.
Le dessalement constitue un autre axe, avec un taux d'intégration locale cible de 45 à 55 % à moyen terme. Cette ambition peut transformer un besoin national en débouché industriel, à condition de développer les équipements et les compétences nécessaires.

La décarbonation devient parallèlement une composante de la compétitivité : diagnostics, investissements et financements verts doivent aider les entreprises à répondre aux exigences de leurs marchés.

Le défi des TPME et des territoires
La mise en service annoncée de la tranche industrielle prioritaire de 300 hectares à Betoya, dans le complexe Nador West Med, illustre l'élargissement territorial de l'offre.
Mais le foncier aménagé ne suffit pas. Les entreprises ont aussi besoin de financement, de personnel qualifié et d'un accès effectif aux commandes des grands groupes.
Le PLF 2027 dessine une ambition industrielle cohérente. Sa réussite se vérifiera dans la profondeur du tissu productif : davantage de fournisseurs marocains, d'emplois qualifiés et de technologies maîtrisées sur place.




LODJ
By Lodj
FOCUS
FOCUS
Des conversations
qui font la différence
Saison 3
Animée par :
Amal El Houari
Bientôt sur toutes nos plateformes
Suivez-nous sur vidéo :
YouTube
Instagram
Facebook
TikTok
Kick
Twitch
Écoutez en podcast :
Apple Podcasts
Google podcasts
Spotify
Deezer

SÉCURISER LA TRANSITION AU DELÀ DES MÉGAWATTS

Le PLF 2027 accompagne une nouvelle étape de la transition énergétique marocaine : développement des renouvelables, stockage, renforcement du réseau et diversification des approvisionnements. Selon sa note de présentation, les renouvelables représentent 46,7 % de la capacité électrique installée à fin juillet 2026. L'enjeu consiste désormais à transformer cette progression en une électricité disponible, compétitive et accessible aux entreprises comme aux ménages.

La souveraineté énergétique se construit sur plusieurs fronts. Installer des capacités de production est indispensable, mais il faut aussi transporter l'électricité, équilibrer le réseau et maîtriser la consommation. Les orientations présentées dans le PLF 2027 répondent à cette nécessité d'ensemble.

Une précision s'impose : les 46,7 % annoncés concernent la puissance installée, et non la part des renouvelables dans l'électricité effectivement produite. Le document inclut également les stations de transfert d'énergie par pompage dans ce décompte. Cette convention doit être gardée à l'esprit, ces équipements assurant une fonction de stockage.

Produire stocker et transporter

La note fait état de 5.780 mégawatts de capacités renouvelables sur un parc total de 12.364 mégawatts, à fin juillet 2026. L'objectif national reste de porter leur part à 52 % à l'horizon 2030.

Le programme d'investissement 2026-2030 présenté dans le document porte sur plus de 18 gigawatts, projets renouvelables inclus. Cette puissance correspond à une programmation pluriannuelle ; elle ne constitue pas une capacité intégralement livrée en 2027.

Le stockage occupe une place importante. Le complexe Noor Midelt est présenté avec une puissance photovoltaïque totale de 1.425 mégawatts, associée à 2.600 mégawattheures de stockage par batteries. Ces deux unités mesurent des réalités différentes : la puissance de production et la quantité d'énergie stockable. Le réseau doit suivre cette montée en capacité. Le corridor Boujdour-Tensift, annoncé pour 2.000 mégawatts, doit notamment permettre d'acheminer l'électricité du Sud vers le Centre. Sans raccordements et infrastructures de transport adaptés, les nouvelles centrales ne peuvent produire tous les bénéfices attendus.

Le gaz pour accompagner la flexibilité

La transition prévoit aussi des capacités thermiques à gaz. Le programme 2026-2030 mentionne 3.744 mégawatts de projets en cycles combinés et turbines à gaz.

Le gouvernement entend parallèlement poursuivre la feuille de route gazière, notamment avec le développement d'un terminal de gaz naturel liquéfié à Nador West Med et son raccordement au réseau national.

Ces moyens peuvent contribuer à équilibrer un système intégrant davantage de solaire et d'éolien. Leur intérêt économique dépendra toutefois des conditions d'approvisionnement, du coût du combustible et de leur utilisation effective.

Hydrogène vert distinguer potentiel et réalisation

Le portefeuille présenté comprend six projets portés par cinq investisseurs, pour un investissement annoncé de 34 milliards de dollars.

Ce montant décrit des projets en maturation, soumis aux études et à leur structuration. Il ne représente ni une dépense budgétaire de 2027 ni un investissement déjà réalisé. La priorité annoncée consiste précisément à approfondir leur faisabilité et leurs retombées industrielles.

Une transition qui doit profiter au tissu productif

Le document prévoit de faciliter l'accès des industriels au réseau de moyenne tension et vise un contenu local minimal de 50 % dans les projets énergétiques publics à l'horizon 2031.

Cette orientation peut renforcer les fournisseurs et les compétences nationales. Elle complète l'objectif de 20 % d'économies d'énergie à l'horizon 2030 : mieux produire doit aller de pair avec mieux consommer.

La réussite du PLF 2027 se mesurera ainsi à la fiabilité du système, aux raccordements réalisés et aux gains d'efficacité. L'augmentation des capacités ne garantit pas, à elle seule, une baisse immédiate des factures.



10 ÉQUIPEMENT EAU ET FORÊTS

INVESTIR DANS LA RÉSILIENCE DU MAROC

Routes, barrages, dessalement et restauration forestière : le PLF 2027 rapproche des chantiers qui répondent à une même exigence, celle de sécuriser le développement du pays face aux contraintes climatiques et territoriales. Les crédits inscrits au ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts atteignent environ 19,21 milliards de dirhams. Mais l'effort dépasse ce périmètre, avec des programmes portés par plusieurs opérateurs publics et partenaires.

Le budget ministériel proposé comprend 1,17 milliard de dirhams pour le personnel, 1,49 milliard pour le matériel et les dépenses diverses, et 16,55 milliards de crédits de paiement d'investissement. Ces derniers représentent près de 86 % de l'enveloppe.
Cette structure traduit le poids des infrastructures. Elle ne permet toutefois pas d'attribuer l'ensemble des crédits à l'eau, aux routes ou aux forêts, ni de résumer tous les financements publics mobilisés dans ces domaines.

L'eau augmenter l'offre et réduire les pertes
La note de présentation fixe un objectif de plus de 24 milliards de mètres cubes de capacité nationale de stockage dans les barrages à fin 2027. Il s'agit d'une capacité théorique, et non d'un volume d'eau effectivement disponible : le remplissage dépend notamment des précipitations et des prélèvements.
Le gouvernement prévoit de poursuivre 14 grands barrages en cours de réalisation, de lancer un nouvel ouvrage et d'en surélever un autre.
Le dessalement doit également progresser avec la mise en service annoncée de la première phase de la station du Grand Casablanca, de celle de Dakhla et de l'extension de Safi destinée à alimenter Marrakech. À l'horizon 2031, le document vise une capacité globale supérieure à 1,8 milliard de mètres cubes par an, permettant de couvrir près de 60 % des besoins en eau potable.

Cette mobilisation doit s'accompagner d'économies. Le PLF retient un objectif de 78 % de rendement des réseaux d'eau potable en 2027. Réduire les pertes, développer la réutilisation des eaux usées et encadrer les prélèvements souterrains sont indispensables pour préserver les bénéfices des nouveaux équipements.

Les routes entretenir autant que construire
Pour 2027, la note annonce environ 500 millions de dirhams pour la maintenance des voies express et 598 millions pour les grosses réparations autoroutières.
L'autoroute Guercif-Nador bénéficie de 1,5 milliard de dirhams de crédits de paiement, tandis que se poursuivent plusieurs grandes liaisons, dont l'autoroute continentale Rabat-Casablanca.

L'enjeu est double : améliorer les connexions économiques et maintenir le patrimoine existant. Une route dégradée pénalise les déplacements, la sécurité et l'accès aux services, particulièrement dans les territoires ruraux.

Sur le volet portuaire, Dakhla Atlantique doit atteindre 90 % d'avancement en 2027, avec un achèvement prévu fin 2028 et une exploitation à partir de 2029. Ces échéances restent des objectifs de programmation.

Les forêts restaurer durablement
Le document prévoit une tranche de reforestation d'environ 50.000 hectares en 2027, pour une enveloppe indicative de 800 millions de dirhams. Ce montant est présenté sur la base d'un coût moyen observé ; il ne doit pas être assimilé sans réserve à un crédit budgétaire définitivement individualisé.




By Lodj
Dossier Spécial
TPME
DES PROMESSES,
MAIS QUELLE TRÉSORERIE ?
PLF 2027 : les mesures face aux attentes de la CM-TPME
ECO By Lodj BUSINESS
@lodjmaroc

EDITO

TPME : NOUVEAU GOUVERNEMENT, ANCIENNE URGENCE

Nouveau gouvernement, PLF 2027, nouvelles ambitions : le sujet revient sur la table. Le financement des petites entreprises retrouve sa place dans les priorités affichées, les organisations professionnelles présentent leurs revendications et les dispositifs promettent de rapprocher l'argent de ceux qui entreprennent. Une séquence familière. Trop familière pour que l'on se contente, cette fois encore, d'en commenter les intentions.

Car derrière les sigles et les mécanismes, une question demeure : qu'est-ce qui va réellement changer pour le dirigeant d'une petite entreprise lundi matin ?

Pour celui qui attend le règlement d'une facture alors que les salaires approchent. Pour celle qui obtient une commande sans disposer des moyens de la démarrer. Pour l'auto-entrepreneur qui voudrait grandir, mais découvre que le développement de son activité peut aussi compliquer son existence administrative et fiscale.

Les mesures de financement présentées dans le cadre du PLF 2027 dessinent une ambition qu'il serait injuste de balayer. Garanties publiques, cofinancement, inclusion financière, financement des chaînes de valeur : ces orientations méritent un examen sérieux. Une économie a besoin d'instruments solides et diversifiés pour préparer son avenir.

Mais la CM-TPME rappelle une évidence que les présentations générales peuvent laisser dans l'ombre : un dispositif devient utile lorsqu'une entreprise peut effectivement y accéder. À des conditions compréhensibles. Dans un délai compatible avec ses échéances. Avec un interlocuteur capable de lui répondre.

La Confédération doit, elle aussi, accepter la contradiction. Une banque publique dédiée résoudrait-elle les blocages mieux que les mécanismes existants ? Une baisse d'impôt toucherait-elle les entreprises les plus fragiles ? Relever des plafonds suffirait-il à faciliter la croissance ? Ces propositions doivent être discutées, précisées et évaluées. Leur légitimité ne dispense pas d'en examiner les effets.

Le nouveau gouvernement a donc une occasion : transformer ce débat récurrent en engagements dont chacun pourra suivre l'exécution.

Combien de petites entreprises nouvellement financées ? Quels délais de restitution de TVA ? Quelle part effective de commande publique ? Combien de jours entre une prestation acceptée et son paiement ? Voilà des questions qui rapprochent la politique économique de ceux auxquels elle s'adresse.

Il faut également regarder une contradiction inconfortable : demander à une entreprise d'emprunter pour supporter l'attente d'un argent qui lui est déjà dû. Le financement de la croissance est une ambition. Le financement permanent des retards des autres devient un transfert de charges.

Ce dossier d'Eco Business ouvre cette discussion sans distribuer à l'avance les bons et les mauvais points. Il confronte les mesures présentées aux attentes exprimées, leurs promesses à leurs conditions de réussite.

Un nouveau gouvernement peut apporter un nouvel élan. Encore faut-il que les entreprises puissent en constater les effets sur leur compte bancaire.

La confiance économique commence aussi par une facture payée à temps.



PLF 2027 : DEUX LECTURES, UNE MÊME ÉCONOMIE ?

Comment un même projet peut-il nourrir un discours de modernisation financière et un constat d'insatisfaction entrepreneuriale ? La confrontation des documents consacrés au PLF 2027 et du communiqué de la CM-TPME apporte une première réponse : les objectifs peuvent se rejoindre tandis que les critères de réussite divergent profondément.

Dans la présentation des mesures de financement, le mouvement paraît engagé. Inclusion financière, garanties publiques, cofinancement, financement des chaînes de valeur, finance verte et développement du marché des capitaux composent une architecture ambitieuse. L'économie doit disposer de davantage de canaux pour financer ses investissements, avec un système financier plus diversifié et plus résilient.

La CM-TPME se place à une autre échelle. Celle du dirigeant qui attend un règlement, cherche une facilité de trésorerie ou tente de récupérer une somme retenue au titre de la TVA. Sa lecture part des contraintes d'exploitation. Elle demande ce qu'une petite entreprise pourra effectivement obtenir, dans quel délai et sous quelles conditions.

L'opposition est donc moins absolue qu'elle ne paraît. Le communiqué reconnaît plusieurs orientations positives : adaptation des crédits, simplification des garanties, restitution de TVA et accompagnement de la formalisation. Il conteste surtout leur degré de précision et leur traduction opérationnelle. Selon sa propre grille, sept de ses treize priorités recevraient une réponse partielle, six aucune réponse identifiable.

Cette évaluation exprime une position revendicative. Elle ne constitue pas une mesure indépendante de l'ensemble du projet. Inversement, l'énumération des dispositifs financiers ne démontre pas leur accessibilité pour toutes les catégories d'entreprises. Une politique peut multiplier ses instruments sans que les structures les plus fragiles sachent les utiliser ou remplissent leurs conditions.

Deux temporalités se superposent également. Une stratégie financière se construit sur plusieurs années. Une entreprise doit payer ses salariés à la fin du mois. La modernisation des marchés de capitaux peut préparer l'investissement futur ; elle répond moins directement à une facture échue ou à une retenue fiscale qui immobilise immédiatement des liquidités.

Cela ne rend pas les réformes structurelles inutiles. Cela oblige à examiner leur articulation avec les urgences. Le financement de long terme et la continuité de l'exploitation doivent pouvoir avancer ensemble. Sans trésorerie suffisante, une petite entreprise risque de ne jamais atteindre le stade où les instruments sophistiqués deviendraient pertinents.

Pour Eco Business, le débat mérite ainsi de quitter la comptabilité des annonces. La question décisive est celle de leur transmission jusqu'à l'entreprise. Entre une garantie publique, une décision bancaire et un décaissement, plusieurs étapes déterminent l'efficacité réelle du dispositif.

Le PLF 2027 sera donc jugé sur sa capacité à rapprocher ces deux lectures : une économie que l'on souhaite moderniser et des entreprises qui demandent les moyens de fonctionner.



11,6 MILLIARDS DE DIRHAMS MOBILISÉS : QUE DISENT VRAIMENT LES CHIFFRES ?

Un montant impressionnant peut éclairer une politique publique. Il peut aussi laisser dans l'ombre ceux qu'elle entend servir. Dans le document consacré au financement associé au PLF 2027, les 11,6 milliards de dirhams de crédits mobilisés au premier trimestre 2026 occupent une place importante. Ils correspondent à 12 035 opérations garanties.

Ces données attestent, selon ce document, d'une activité significative des mécanismes de garantie. Elles montrent que les instruments publics interviennent dans le financement de l'économie. Mais elles ne permettent pas, à elles seules, de mesurer l'élargissement de l'accès au crédit pour les petites entreprises les plus éloignées des banques.

Première distinction : une opération ne correspond pas nécessairement à une entreprise différente. Une même structure peut bénéficier de plusieurs interventions. Le nombre de dossiers financés ne suffit donc pas à établir celui des bénéficiaires uniques. Cette précision devient essentielle lorsque l'on cherche à apprécier la diffusion réelle d'un programme.

Deuxième question : qui reçoit ces financements ? Le document transmis ne détaille pas la ventilation de ces montants entre très petites entreprises et PME, secteurs d'activité ou territoires. Or, une progression globale peut coexister avec une concentration des financements sur les entreprises déjà structurées et déjà connues du système bancaire.

Il faut également distinguer investissement et trésorerie. Financer une machine et financer le décalage entre une facture et son règlement répondent à des besoins différents. Sans cette répartition, il devient difficile de rapprocher les volumes annoncés des difficultés quotidiennes mises en avant par la CM-TPME.

Le PLF 2027 mentionne aussi 900 opérations de cofinancement du Fonds Tamwil pour 29,9 millions de dirhams. La comparaison avec les opérations garanties exige de la prudence : les périmètres et les modalités d'intervention doivent être explicités avant toute conclusion. Additionner des indicateurs de nature différente peut produire une impression de lisibilité trompeuse.

L'objectif de 45 000 emplois par an appelle la même discipline. Un objectif indique une ambition. Il ne constitue pas un résultat constaté. Pour apprécier les effets des financements, il faudrait pouvoir distinguer les emplois attendus, créés et maintenus, ainsi que préciser la méthode utilisée pour les comptabiliser.

La CM-TPME réclame précisément des résultats mesurables. Cette demande trouve ici sa pertinence. Mais elle gagnerait, elle aussi, à s'appuyer sur une définition stable des entreprises concernées et des obstacles rencontrés. Le débat serait plus utile avec des catégories comparables qu'avec des chiffres simplement opposés.

Le véritable enjeu n'est donc pas de minimiser les montants mobilisés. Il consiste à leur donner un destinataire identifiable. Combien de petites entreprises accèdent pour la première fois à un financement ? À quelles conditions ? Avec quels délais ? C'est à ce niveau que la puissance d'un chiffre devient une information économique.



UNE BANQUE PUBLIQUE POUR LES TPE : LA PIÈCE MANQUANTE ?

Créer une banque publique dédiée aux TPE-PME et aux auto-entrepreneurs : la proposition occupe une place centrale dans le communiqué de la CM-TPME. Elle repose sur un diagnostic sévère. Selon la Confédération, les banques commerciales classiques ne répondent pas suffisamment aux besoins de financement des très petites structures.

La présentation des mesures associées au PLF 2027 suit une autre logique. Elle privilégie l'approfondissement des mécanismes existants : garanties publiques, cofinancement, inclusion financière et financement des chaînes de valeur. L'intervention publique doit faciliter la circulation du crédit plutôt que passer nécessairement par un nouvel établissement spécialisé.

Le désaccord porte donc sur l'organisation du financement. Faut-il aider les intermédiaires actuels à prêter davantage, ou créer un acteur dont les petites entreprises seraient la mission première ? Les deux approches répondent à une même difficulté, mais ne répartissent pas de la même manière les responsabilités et les risques.

Une banque dédiée pourrait, en principe, développer une expertise particulière : petits montants, revenus irréguliers, besoins de trésorerie fréquents et accompagnement de proximité. Sa pertinence dépendrait de sa capacité à traiter ces dossiers avec des procédures adaptées. Changer l'enseigne sans changer les pratiques ne suffirait pas.

Encore faudrait-il définir son mandat. Financerait-elle directement les entreprises ? Interviendrait-elle avec d'autres banques ? Proposerait-elle des conditions préférentielles ? Comment apprécierait-elle les risques ? Le communiqué formule une orientation forte, mais ne présente pas un modèle opérationnel suffisamment détaillé pour répondre à toutes ces questions.

La question du refus resterait également entière. Une banque publique devrait pouvoir distinguer une entreprise temporairement fragilisée d'une activité dont les perspectives de remboursement sont insuffisantes. Une mission de soutien ne supprime pas cette nécessité. Elle impose, en revanche, d'expliquer les critères et d'organiser un accompagnement approprié.

Les mécanismes existants doivent subir le même examen. Une garantie publique peut réduire une partie du risque supporté par le prêteur. Elle ne règle pas automatiquement le coût du traitement d'un petit dossier, la qualité de l'information disponible ou l'absence d'accompagnement. L'efficacité dépend de toute la chaîne de décision.

La revendication de la CM-TPME a ainsi le mérite d'interroger les limites du système actuel. Elle ne démontre pas encore que la création d'une banque serait la réponse la plus efficace. Symétriquement, le renforcement des dispositifs existants ne peut être considéré comme suffisant sans résultats détaillés sur les entreprises qui restent exclues.

Le débat devrait donc partir d'une question précise : quel obstacle une nouvelle banque lèverait-elle mieux que les outils déjà mobilisés ? Si la réponse est documentée, la proposition gagnera en force. Si elle reste générale, le risque sera d'ajouter une institution à un parcours que les entrepreneurs jugent déjà difficile.




LODJ
7ÈME SENS
Saison 3
SOCIÉTÉ
POLITIQUE
ÉCONOMIE
CULTURE
LODJ
DÉBAT DÉDIÉ À DONNER DU SENS AU SENS
ANIMÉ PAR RACHID HALLOUY
En live streaming sur :
Youtube
Instagram
Facebook
TikTok
Kick
Twitch
En rediffusion MP3 sur :
Apple Podcasts
Google podcasts
Spotify
Deezer

TRÉSORERIE : AVANT DE PRÊTER AUX ENTREPRISES, FAUT-IL COMMENCER PAR LES PAYER ?

Une entreprise peut vendre, travailler et manquer pourtant d'argent. Ce paradoxe traverse le communiqué de la CM-TPME. Derrière les demandes de crédit se trouve une autre question : quelle part des besoins de financement provient de sommes déjà dues, mais toujours indisponibles ?

La distinction est essentielle. Un emprunt destiné à développer une activité prépare des recettes futures. Un crédit contracté pour attendre le règlement d'une facture finance un travail déjà réalisé. Dans ce second cas, la petite entreprise supporte un coût supplémentaire parce que son client ne paie pas assez rapidement.

La CM-TPME réclame un délai de paiement maximal de trente jours, accompagné de sanctions ou d'intérêts de retard et d'un suivi public. Cette demande traduit une priorité de trésorerie. Elle doit être présentée comme une revendication de la Confédération, et non comme une règle générale que les documents permettraient de tenir pour acquise.

Le document consacré au financement associé au PLF 2027 évoque, de son côté, une stratégie nationale de financement des chaînes de valeur. Cette orientation pourrait rencontrer une partie des préoccupations exprimées. Elle invite à considérer les relations entre donneurs d'ordre, fournisseurs et financeurs plutôt que chaque entreprise de manière isolée.

Mais tout dépend des modalités. Un dispositif de financement des factures peut rendre de l'argent disponible plus rapidement. Il faut encore savoir qui en supporte le coût, quels fournisseurs peuvent y accéder et si les conditions proposées correspondent aux marges des petites structures. L'existence d'un mécanisme ne garantit pas son intérêt économique.

Le factoring, également cité par la CM-TPME, illustre cette tension. Il peut transformer une créance en liquidités avant son échéance. Il ne fait pas disparaître le prix du financement. Si son utilisation devient indispensable pour compenser des retards récurrents, l'entreprise créancière risque de payer durablement pour le comportement de son client.

Les avances de démarrage soulèvent une question complémentaire. Remporter une commande peut obliger à acheter des matières premières, mobiliser du personnel ou engager des frais avant tout encaissement. Sans avance adaptée, une opportunité commerciale peut devenir une épreuve financière. L'accès au marché et son financement doivent donc être pensés ensemble.

Pour autant, accélérer les paiements suppose des procédures de validation et de règlement capables de suivre. Le communiqué réclame un délai opposable ; l'analyse doit aussi examiner les étapes qui précèdent le paiement. Un désaccord sur la réception ou une validation tardive peuvent prolonger l'attente sans apparaître immédiatement dans un indicateur simplifié.

Le dossier pose ainsi une question de responsabilité économique : jusqu'où les petites entreprises doivent-elles financer les délais de leurs partenaires ? Le crédit restera nécessaire. Mais son efficacité sera plus grande si les politiques de financement s'accompagnent d'une réduction des immobilisations évitables de trésorerie.



TVA RETENUE : SÉCURISER LA RECETTE, FRAGILISER LA PETITE ENTREPRISE ?

La TVA est généralement abordée sous l'angle fiscal. La CM-TPME demande de la regarder aussi comme une question de trésorerie. Dans son communiqué, elle décrit les difficultés provoquées par les retenues à la source et réclame leur suppression lorsqu'une entreprise présente une attestation de régularité fiscale valide.

Selon le communiqué de la CM-TPME, certaines prestations de services peuvent donner lieu à une retenue atteignant 75 % de la TVA en présence de cette attestation, et 100 % en son absence. Ces taux doivent rester attribués au document. Ils ne désignent pas une proportion du montant total de la facture, distinction indispensable pour comprendre le mécanisme évoqué.

Le problème soulevé concerne le décalage entre les montants retenus et les besoins immédiats de l'entreprise. Lorsque des sommes demeurent immobilisées et qu'une restitution est nécessaire, le temps administratif peut devenir un coût économique. Une petite structure disposant de réserves limitées y sera particulièrement sensible.

La Confédération reconnaît néanmoins un signal positif dans les mesures de restitution qu'elle identifie dans le PLF 2027. Son désaccord porte sur leur efficacité attendue. Une procédure annoncée comme simplifiée produira peu d'effets si le dirigeant doit multiplier les démarches ou attendre sans visibilité sur la date de traitement.

Ses demandes sont concrètes : dématérialisation, suivi en ligne, liste limitée de justificatifs, délai opposable et recours en cas de retard. Elles déplacent utilement le débat. Au-delà de l'existence d'un droit à restitution, la question devient celle de la possibilité de l'exercer sans désorganiser l'activité.

La suppression demandée pour les entreprises fiscalement régulières mérite toutefois d'être distinguée de la simplification des remboursements. La première modifie le principe d'application du mécanisme à certains bénéficiaires. La seconde vise son fonctionnement. Les implications de ces deux options ne sont donc pas identiques pour la collecte et le contrôle.

Le communiqué mentionne également des retenues qui seraient appliquées de manière excessive ou erronée par certains grands clients. Il s'agit de signalements rapportés par la CM-TPME. Les documents transmis ne permettent pas d'en mesurer la fréquence. Cette limite n'enlève rien à l'intérêt d'un mécanisme de correction clairement accessible.

Une difficulté particulière apparaît alors : qui doit résoudre l'erreur, dans quel délai et avec quelles pièces ? Pour une TPE, l'incertitude sur l'interlocuteur peut prolonger l'immobilisation autant que la complexité du dossier. La clarté des responsabilités devient une composante de la simplification.

L'enjeu du PLF 2027, tel que le pose la Confédération, est finalement celui de la prévisibilité. Une entreprise peut intégrer une obligation connue à sa gestion. Elle maîtrise beaucoup moins une restitution sans échéance lisible. La qualité de la relation fiscale se mesure aussi à la capacité de rendre les sommes dues dans un calendrier compréhensible.



MARCHÉS PUBLICS : LES 30 % REVENDIQUÉS OUVRIRONT-ILS VRAIMENT LES PORTES ?

Un marché public peut représenter une occasion de croissance pour une petite entreprise. Il peut aussi lui rester inaccessible, même lorsqu'un objectif de réservation existe. La CM-TPME place cette contradiction au centre de son communiqué en réclamant l'application effective du quota de 30 % qu'elle évoque pour les TPE-PME.

La prudence s'impose sur le cadre juridique. Le communiqué rattache ce quota à la réglementation issue du décret de 2023 et demande la publication de textes d'application. Avec les seules références retenues pour ce dossier, ces affirmations doivent être attribuées à la Confédération. Elles ne permettent pas de trancher l'état exact de chaque disposition.

L'enjeu économique peut néanmoins être analysé. Un pourcentage affiché ne suffit pas à établir que les entreprises visées accèdent réellement aux commandes. Il faut définir les bénéficiaires, préciser la base de calcul et distinguer les marchés annoncés de ceux effectivement attribués, exécutés et payés.

La CM-TPME demande un tableau de bord annuel comportant la part en valeur, le nombre de marchés, leur répartition régionale et la taille des entreprises attributaires. Cette proposition répond à une difficulté : un indicateur global peut masquer de forts écarts entre catégories d'entreprises et territoires.

Le nombre de contrats raconte également une autre histoire que leur valeur. De nombreuses petites commandes peuvent représenter une fraction limitée de la dépense totale. À l'inverse, quelques marchés importants peuvent concentrer les montants sur des structures déjà capables de répondre à des procédures complexes. Les deux indicateurs doivent être rapprochés.

L'allotissement constitue un deuxième point décisif. La Confédération réclame des lots adaptés aux petites structures. Le principe vise à rendre les commandes compatibles avec leurs moyens techniques et financiers. Il suppose toutefois une organisation qui préserve la cohérence du marché et permette d'en suivre correctement l'exécution.

Les conditions financières peuvent être tout aussi déterminantes. Une entreprise capable de réaliser une prestation peut manquer des liquidités nécessaires pour la démarrer. Les avances demandées par la CM-TPME répondent à ce problème. Sans elles, l'accès théorique à la commande risque de bénéficier surtout aux candidats disposant déjà d'une trésorerie solide.

Puis vient le paiement. Un marché attribué devient une réussite économique lorsque son exécution permet à l'entreprise de couvrir ses charges et de dégager une marge. Si le règlement tarde, le contrat peut au contraire accroître sa dépendance au crédit. La commande publique ne peut donc être évaluée à la seule signature.

La question des 30 % ouvre ainsi un débat plus large sur la qualité de l'accès. Le véritable test sera de savoir si une petite entreprise peut candidater, gagner, exécuter et encaisser dans des conditions soutenables. C'est cette chaîne complète que le suivi réclamé devrait rendre visible.




LODJ
By Lodj
t!lt
t!lt
DES CONVERSATIONS
QUI FONT RÉFLÉCHIR
SAISON 3
Animée par :
Mamoune Acharki
BIENTÔT SUR TOUTES NOS PLATEFORMES
EN VIDÉO SUR :
YouTube
Instagram
Facebook
TikTok
EN PODCAST SUR :
Apple Podcasts
Google podcasts
Spotify
Deezer

IS À 10 % OU À 20 % : QUELLE FISCALITÉ POUR LES PETITES STRUCTURES ?

La demande est simple à formuler : revenir à un taux d'impôt sur les sociétés de 10 % pour les TPE concernées. Dans son communiqué, la CM-TPME conteste les effets du taux de 20 % qu'elle décrit comme pleinement atteint en 2026 après la réforme progressive engagée en 2023.

Cette présentation fiscale est celle de la Confédération. Les documents retenus ne permettent pas de détailler tous les critères d'application, les exceptions ou les situations particulières. Le débat doit donc conserver cette précision : il porte sur la revendication exprimée et sur sa logique économique, sans prétendre fournir une consultation fiscale.

Pour la CM-TPME, l'allègement demandé doit permettre aux petites entreprises de conserver davantage de ressources. L'argument est celui de l'autofinancement : une fraction plus importante du bénéfice pourrait soutenir l'investissement, renforcer les réserves ou absorber les périodes difficiles. Il relie la fiscalité à la capacité de développement.

Mais une baisse d'impôt sur le bénéfice n'agit pas de la même manière sur toutes les entreprises. Son effet immédiat dépend notamment de l'existence d'un bénéfice imposable. Une structure déficitaire ou privée de commandes ne trouvera pas nécessairement dans ce levier la réponse principale à ses difficultés.

Cette distinction invite à séparer plusieurs problèmes souvent réunis sous le mot « pression ». Le poids de l'impôt, le coût des obligations déclaratives, les délais de restitution et le manque de trésorerie appellent des réponses différentes. Une baisse de taux peut être pertinente sans résoudre les autres tensions.

Le ciblage devient alors central. Quelles entreprises bénéficieraient du retour à 10 % ? Sur quels critères de taille ou de résultat ? Comment traiter celles qui franchiraient les seuils retenus ? Le communiqué ne présente pas un dispositif assez détaillé pour apprécier les effets de frontière ou le coût budgétaire.

La question des contreparties mérite également d'être discutée, sans présumer qu'elles seraient toujours nécessaires. L'objectif est-il d'assurer la survie, de favoriser l'investissement, de soutenir l'emploi ou de simplifier le système ? Une mesure clairement rattachée à un objectif peut ensuite être évaluée sur des résultats cohérents.

La Confédération demande elle-même que les effets de la fiscalité sur l'investissement, la pérennité et l'emploi soient documentés. Cette exigence devrait s'appliquer à la situation actuelle comme à la réforme proposée. Elle permettrait de dépasser l'opposition entre soutien aux entreprises et préservation des recettes publiques.

Le débat sur l'IS gagnerait ainsi à quitter la seule comparaison de deux taux. La bonne question est celle du rendement économique de l'allègement demandé : quelles capacités nouvelles créerait-il, pour quelles entreprises et à quel coût collectif ? Les deux documents ouvrent cette discussion, mais n'apportent pas encore tous les éléments pour la conclure.



AUTO-ENTREPRENEURS : COMMENT PERMETTRE DE GRANDIR SANS PÉNALISER LA TRANSITION ?

Grandir devrait être une bonne nouvelle pour un entrepreneur. Cela peut aussi devenir une source d'incertitude lorsque la progression du chiffre d'affaires rapproche de seuils fiscaux ou administratifs. La CM-TPME fait de cette transition un sujet important de son communiqué sur le PLF 2027.

Elle propose de relever le plafond annuel de chiffre d'affaires de 500 000 à un million de dirhams pour les activités commerciales, industrielles et artisanales. Pour les prestations de services, elle demande un passage de 200 000 à 500 000 dirhams. Elle invoque notamment l'inflation et la hausse des coûts.

L'argument mérite attention : une augmentation du chiffre d'affaires ne signifie pas automatiquement un enrichissement proportionnel. Lorsque les achats ou les frais progressent, une activité peut encaisser davantage sans améliorer sa marge. Un plafond exprimé uniquement en recettes ne décrit donc pas toute la réalité économique.

Le relèvement demandé ne règle toutefois pas, à lui seul, la question du passage vers une structure plus développée. Il repousse une frontière. Il faut encore examiner ce qui se produit lorsqu'elle est franchie : obligations nouvelles, organisation comptable, financement et accompagnement. Le problème de transition peut subsister à un niveau supérieur.

La CM-TPME conteste également le seuil de 80 000 dirhams réalisé avec un même client pour les prestataires de services. Selon son communiqué, la fraction concernée au-delà de ce seuil est soumise à une imposition de 30 %. Cette présentation doit rester attribuée à la Confédération dans le cadre documentaire de ce dossier.

L'enjeu économique est identifiable. Un auto-entrepreneur peut développer son activité grâce à une commande importante provenant d'un client unique. Une règle liée à cette concentration peut alors peser sur sa progression. Mais le communiqué ne suffit pas à analyser toutes les finalités du dispositif ni toutes ses modalités.

La dépendance à un seul client constitue, par ailleurs, une vulnérabilité commerciale indépendamment du traitement fiscal. La perte de cette relation peut déstabiliser l'ensemble de l'activité. Faciliter la croissance devrait donc aussi permettre de diversifier la clientèle, de mieux contractualiser et de préparer les changements d'organisation.

Le PLF évoque plus largement l'inclusion financière. Cette orientation pourrait accompagner ces parcours si les produits proposés correspondent aux revenus et aux besoins des auto-entrepreneurs. Les documents ne précisent cependant pas suffisamment leurs conditions d'accès pour établir la portée concrète de cette articulation.

La question dépasse finalement le relèvement de plafonds. Elle concerne la continuité du parcours entrepreneurial. Entre le démarrage individuel et l'entreprise structurée, les obligations et les moyens devraient évoluer de façon lisible. Le succès d'une activité ne devrait pas placer son créateur devant une marche dont il découvre trop tard la hauteur.



FINANCE VERTE, FINTECH, INCLUSION : LES TPE TROUVERONT-ELLES LEUR PLACE ?

Le vocabulaire de la modernisation financière peut sembler éloigné du quotidien d'un atelier ou d'un commerce. Taxonomie verte, fintech, titrisation, capital-investissement et sukuk figurent pourtant dans le document consacré aux mesures associées au PLF 2027. La question est celle de leur traduction pour les petites entreprises.

Il serait excessif de juger chaque réforme à sa capacité de résoudre immédiatement un besoin de trésorerie. Le développement des marchés de capitaux ou le renforcement de la stabilité financière répondent aussi à des enjeux collectifs de long terme. Leur utilité ne se limite pas au financement direct des TPE.

Mais leur présence dans une présentation tournée notamment vers l'accès au financement appelle une distinction. Quels instruments s'adressent directement aux petites structures ? Lesquels agiront par l'intermédiaire d'autres acteurs ? Lesquels relèvent principalement de l'organisation générale du système financier ? Cette clarification éviterait de confondre modernisation et accessibilité immédiate.

Le mécanisme Green Invest offre un exemple concret. Le document indique une part de cofinancement pouvant atteindre 40 % du programme d'investissement, dans la limite de quinze millions de dirhams, au taux de 2 % l'an. Les domaines cités comprennent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la valorisation des déchets.

Ces paramètres donnent de la substance à l'annonce. Ils ne renseignent pas entièrement sur le parcours d'une très petite entreprise : investissement minimal, pièces nécessaires, apport demandé ou accompagnement technique. Un dispositif pertinent peut rester difficile d'accès si le montage du projet dépasse les capacités du bénéficiaire.

L'inclusion financière des femmes révèle une autre tension entre les documents. Le PDF mentionne explicitement une feuille de route dédiée. Le communiqué de la CM-TPME déplore, pour sa part, l'absence d'une mesure ciblée en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Il faut donc préciser le désaccord plutôt qu'effacer l'une des deux affirmations.

L'existence d'une orientation est établie dans le document transmis. La question ouverte concerne ses moyens, ses bénéficiaires et ses résultats attendus. Une stratégie d'inclusion financière peut toucher plusieurs publics sans constituer, à elle seule, un programme précisément défini de soutien aux entreprises dirigées par des femmes.

La fintech appelle une vigilance comparable. Numériser une démarche peut réduire certains obstacles. Cela ne garantit ni un crédit moins coûteux ni une décision favorable. L'effet dépendra des services effectivement proposés et de leur adaptation aux utilisateurs, éléments encore peu détaillés dans les documents disponibles.

La modernisation financière gagnera ainsi en crédibilité si chaque instrument est accompagné d'un chemin d'accès compréhensible. Pour une TPE, l'innovation devient utile lorsqu'elle simplifie une opération, ouvre une possibilité ou réduit un coût. C'est ce passage de l'architecture au service rendu que le PLF devra permettre d'apprécier.



TPME : LE TABLEAU DE BORD QUI MANQUE AU DÉBAT

Entre les dispositifs présentés et les attentes exprimées, un élément pourrait rendre le débat plus précis : un tableau de bord partagé. La CM-TPME réclame des engagements mesurables. Le document de financement associé au PLF 2027 fournit déjà certains volumes d'activité. Il reste à construire une lecture permettant de relier moyens, accès et résultats.

La première exigence concerne les bénéficiaires. Combien d'entreprises distinctes ont été financées ? Combien accèdent pour la première fois à un dispositif ? Quelle répartition entre tailles, secteurs et régions ? Sans ces précisions, une hausse des montants peut être interprétée comme une ouverture générale alors qu'elle recouvre des situations différentes.

Les délais constituent un deuxième indicateur essentiel. Une réponse favorable obtenue trop tard peut perdre une partie de son utilité. Le suivi devrait distinguer le dépôt, la complétude du dossier, la décision et le décaissement. Cette décomposition permettrait d'identifier l'étape qui ralentit effectivement le parcours.

Les refus méritent également une place. Leur nombre ne suffit pas : leurs motifs permettraient de comprendre les obstacles. Dossier incomplet, capacité de remboursement jugée insuffisante ou inadéquation du produit n'appellent pas les mêmes corrections. Une politique d'accès au financement doit pouvoir apprendre des demandes qui n'aboutissent pas.

Pour la TVA, la CM-TPME demande un traitement rapide et prévisible. Un suivi utile porterait sur les demandes reçues, les dossiers traités, les délais et les sommes restant en attente. Les corrections de retenues contestées devraient être distinguées des restitutions ordinaires afin de rendre visibles les difficultés spécifiques.

La commande publique exige sa propre chaîne d'indicateurs. Part des marchés attribués, valeur des contrats, taille des bénéficiaires, avances et délais de règlement doivent être rapprochés. Une attribution représente une ouverture commerciale ; elle ne garantit pas encore une exécution financièrement soutenable pour l'entreprise.

L'emploi doit être abordé avec la même rigueur. Le document PLF mentionne un objectif annuel. Son suivi supposerait de préciser ce que l'on compte, à quelle échéance et selon quelle méthode. Les emplois annoncés, effectivement créés et maintenus ne doivent pas être réunis sous un indicateur ambigu.

Ce tableau de bord devrait aussi préserver la proportionnalité. Demander davantage d'informations aux entreprises peut ajouter une charge administrative. L'évaluation gagnerait donc à utiliser d'abord les données déjà disponibles auprès des organismes concernés, avec des définitions communes et une fréquence de publication clairement annoncée.

L'intérêt d'un tel outil serait autant démocratique qu'économique. Les institutions pourraient montrer les progrès accomplis ; les organisations professionnelles pourraient identifier les blocages avec précision. Le débat cesserait alors de dépendre principalement du nombre d'annonces ou de revendications. Il porterait sur une question plus exigeante : quelles améliorations les petites entreprises ont-elles effectivement obtenues ?



By Lodj



LE MONDE EN CHIFFRES

Lisez ECOBUSINESS sur PressPlus et accédez à une analyse approfondie de l'actualité économique marocaine et internationale.

www.pressplus.ma